

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 215 – Loi concernant la Ville de Sept-Îles  
(Texte adopté avec un amendement)

Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2009

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
N° 984-20091203

---

QUÉBEC

Séance du mercredi 2 décembre 2009

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé  
n° 215 – Loi concernant la Ville de Sept-Îles (Ordre de l'Assemblée le  
10 novembre 2009)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Carrière (Chapleau)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de  
l'Occupation du territoire

M. Mamelonet (Gaspé)

M. Pigeon (Charlesbourg)

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), députée présentant le projet de loi

Autre député présent :

M. Cousineau (Bertrand), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires  
municipales

Intéressée :

Ville de Sept-Îles :

M. Serge Lévesque, maire

M<sup>e</sup> Claude Bureau, directeur général

M<sup>e</sup> Raymond Nepveu, conseiller juridique

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 24, M<sup>me</sup> Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

Il est convenu que l'exposé de l'intéressée sera d'une durée maximale de 5 minutes et que la période d'échanges sera de 10 minutes, réparties également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) et M. Lessard (Frontenac) font des remarques préliminaires.

## AUDITION

### Ville de Sept-îles

À 11 h 27, la Commission entend l'exposé de la Ville de Sept-Îles.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'intéressée.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu d'étudier le préambule.

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Articles 3 et 4 : Les articles 3 et 4 sont adoptés.

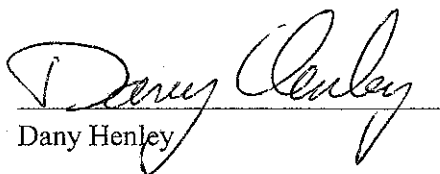
Annexe I : L'annexe I est adoptée.

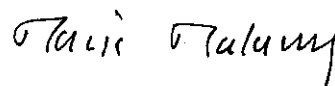
Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

À 11 h 41, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Dany Henley

  
Marie Malavoy

DH/cv

Québec, le 2 décembre 2009

## **ANNEXE I**

**Amendement adopté**

**PROJET DE LOI N° 215**  
**LOI CONCERNANT LA VILLE DE SEPT-ÎLES**

*Am  
Art 2*

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 2**

Remplacer, dans la première ligne du premier alinéa, « Si l'aide prévue à l'article 1 prend la forme d'une subvention, elle » par « Toute aide prévue à l'article 1 ».

*Adopté  
MM*